

Convention de partenariat

entre

l'académie d'Aix-Marseille

et

le Carburateur



**ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE CARBURATEUR
PÔLE DE L'ENTREPRENEURIAT

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés

l'académie d'Aix-Marseille

Place Lucien Paye, 13100 Aix-en-Provence

représentée par **Bernard Beignier**, Recteur de la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur, Recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,

d'une part,

et

le Carburateur

211, chemin de la Madrague Ville, 13015 Marseille

représentée par Patrick Torre, Président,

d'autre part,

il a été convenu ce qui suit.

PREAMBULE

- Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Considérant le parcours avenir, inscrit dans la loi de refondation de l'Ecole, conçu pour permettre à chaque élèves de la classe de 6^{ème} à la classe de terminale de construire son parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel , qui se fonde sur l'acquisition de compétences et de connaissances relatives au monde économique, social et professionnel, dans le cadre des enseignements disciplinaires et des formes spécifiques d'enseignements diversifiés, tels, l'accompagnement personnalisé au collège et au lycée, ou les enseignements pratiques interdisciplinaires au collège.

Considérant :

- que le Carburateur, pôle de l'entrepreneuriat, accompagne et héberge la création, la consolidation et le développement de jeunes entreprises ;
- que l'académie d'Aix-Marseille s'emploie dans la mise en œuvre d'actions de partenariat éducation-économie spécifiques visant à favoriser une meilleure ouverture de l'école pour notamment permettre à tous les jeunes de développer leur connaissance du monde économique et social, ainsi que l'esprit d'entreprendre ;
- que l'académie d'Aix-Marseille souhaite renforcer sa coopération avec les acteurs économiques afin de mieux satisfaire les besoins des entreprises en matière de qualifications et de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Convention de partenariat – Le Carburateur

Paraphes :

Par la présente convention, les deux parties décident de développer et structurer des relations de partenariat à travers un renforcement des concertations et la mise en œuvre d'actions conjointes, dans le respect des compétences de chacune, pour améliorer la connaissance réciproque du système éducatif et du monde de l'entreprise et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes.

Les démarches et opérations dans lesquelles les partenaires s'impliquent peuvent concerner divers publics selon les cas : élèves des collèges, des lycées, apprenti.e.s, étudiant.e.s des sections de techniciens supérieurs (S.T.S.), équipes pédagogiques, professionnel.le.s du monde de l'entreprise, et autres prescripteurs.

Pour faciliter le déploiement de l'ensemble des opérations mentionnées dans la présente convention, les parties s'engagent à mettre en œuvre des moyens d'information et de communication appropriés, et à mobiliser leurs ressources et réseaux respectifs pour les sensibiliser aux actions éducation-économie et encourager leur implication.

Article 1 – Axes de collaboration

1.1 Accueil des apprenants

Le Carburateur mobilisera son personnel et ses résidents (entreprises hébergées au Carburateur), dans la mesure de ses possibilités, pour l'accueil de collégiens, mais aussi de lycéens professionnels, apprentis et étudiants des sections de technicien supérieur dans le cadre des périodes d'observation, des périodes de formation ou des stages en milieu professionnel.

1.2 actions de partenariat et dispositifs spécifiques

Les signataires conviennent de développer leur collaboration partenariale au regard d'événements spécifiques définis au préalable par les parties.

Quel que soit le type d'actions, la coopération des établissements scolaires avec le Carburateur s'appuie sur le principe de préparation et d'exploitation pédagogiques avec les élèves et en étroite collaboration avec les enseignants.

1.2.1 Participation au dispositif dénommé « Les entreprises acteurs de l'éducation prioritaire (EAEP) »

Le Carburateur favorisera l'accueil au sein de ses locaux des élèves de 3^e venant d'établissements de l'éducation prioritaire, dans le cadre de stages d'observation, et pour favoriser leur future insertion professionnelle.

1.2.2 Participation au dispositif dédié à l'immersion d'enseignants en entreprise

Au regard d'un dispositif dédié à l'immersion d'enseignants en entreprise durant une journée, le Carburateur favorisera au sein de sa structure, l'accueil d'enseignants du secondaire de l'académie d'Aix-Marseille, sur sollicitation des services académiques.

Les périodes d'accueil seront validées conjointement, dès lors que les enseignants volontaires seront identifiés.

Une évaluation qualitative des séquences d'immersion sera effectuée par les coordonnateurs du projet, afin de valider la pertinence de renouveler l'expérience annuellement.

1.2.3 Le challenge « Chiche ! Je monte mon entreprise »

Le Carburateur organisera en lien avec l'académie un challenge collectif permettant aux collégiens de plusieurs établissements marseillais la possibilité d'être accompagnés dans la création d'une entreprise virtuelle. Cette première approche visant à enrichir leurs perspectives d'avenir et contribuer à une projection plus sereine dans le monde du travail. Le Carburateur mobilisera à cet effet ses partenaires ainsi que ses entrepreneur.e.s résidents.

Le challenge se déroulera durant une année scolaire sur environ quatre demi-journées. Il se conclura par une séance de remise de prix décernés aux élèves et collègues.

1.2.4 action dénommée « Une journée au cœur de l'entrepreneuriat »

Le Carburateur organisera dans ses locaux, en lien avec l'académie, une journée spécifique à destination de lycéennes et lycéens ayant pour objectif de les sensibiliser à l'entrepreneuriat à travers la création de projets d'entreprise effectuée en sous-groupes avec l'appui d'experts du monde de l'entrepreneuriat.

1.2.5 La « MasterClass#entrepreneuriat »

Le Carburateur proposera durant les vacances scolaires des workshops de deux jours maximum dédié à l'accompagnement de projets de création d'entreprise. A cet effet le Carburateur accueillera le cas échéant des lycéens issus de classes de seconde, première et /ou terminale, ayant un projet de création ou simplement une envie d'entreprendre. Tout au long de ce programme, un espace au sein du Carburateur sera alors dédié aux élèves afin qu'ils puissent travailler en groupe sur leur projet et être conseillés en continu par le pool d'experts et partenaires du Carburateur.

Les travaux sont restitués et médiatisés lors d'une demi-journée « Pitch ». Ils pourront aboutir à une création effective si les conditions sont réunies. Chaque projet est parrainé par une entreprise du Carburateur.

1.2.6 Workshops enseignants

Le Carburateur proposera aux enseignants volontaires de participer à deux sessions de workshop d'une journée pour leur transmettre des clés pouvant permettre de révéler l'esprit d'entreprendre chez les jeunes ainsi que pour mieux situer et comprendre les enjeux de l'entrepreneuriat dans un parcours professionnel. Ces sessions permettront également aux enseignants participants d'échanger avec les entrepreneurs résidents du Carburateur et les intervenants professionnels extérieurs.

Article 2 – Mise en œuvre de la convention de partenariat

La présente convention constitue le cadre de référence dans lequel s'inscriront les actions menées en partenariat par le Carburateur et l'académie d'Aix-Marseille.

Un groupe de pilotage, composé de représentants de chacune des parties signataires de la présente, animera et suivra l'exécution de la convention académique.

2.1 Suivi de la convention de partenariat et bilan des activités

Le comité de pilotage se réunira une fois par an pour effectuer le suivi des actions en cours dans l'académie et faire le point sur la collaboration effective entre les partenaires et mettre en œuvre des actions correctives nécessaires.

À cette occasion, un bilan de l'année passée et un plan de partenariat académique de l'année à venir seront formalisés. Les documents produits à cet effet feront l'objet d'une diffusion large auprès des parties.

2.2 Communication

Les parties se tiendront informées des projets de communication pouvant entrer dans le champ de cette convention académique.

2.3 Règlement d'un litige

Les parties s'engagent à se réunir si un litige sérieux survenait et à en examiner attentivement tous les termes avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

2.4 Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans à compter de sa date de signature. Toute modification significative de son contenu proposée avant son échéance devra faire l'objet d'un accord entre les partenaires, et sera établie sous la forme d'un avenant signé. Si l'un ou l'autre des partenaires souhaite résilier ou ne pas reconduire la convention, elle est tenue d'en informer l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception sous réserve d'un préavis de trois mois, durant lequel les dispositions de la présente convention demeurent applicables.

Fait à Aix-en-Provence, le, en deux exemplaires originaux.

Pour l'académie d'Aix-Marseille

Pour le Carburateur

Bernard Beignier
Recteur de la région académique
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Recteur de l'académie
d'Aix-Marseille
Chancelier des universités

Patrick Torre
Président